

SOCIÉTÉ ET POUVOIR

AU MOYEN-ÂGE

ATELIER 4 : GRENOBLE AU MOYEN-ÂGE

Document 1 : copie d'un acte de fondation (février 1227), ADI, B 3254, f° 5 recto.

Traduction (le vocabulaire difficile est expliqué en notes) :

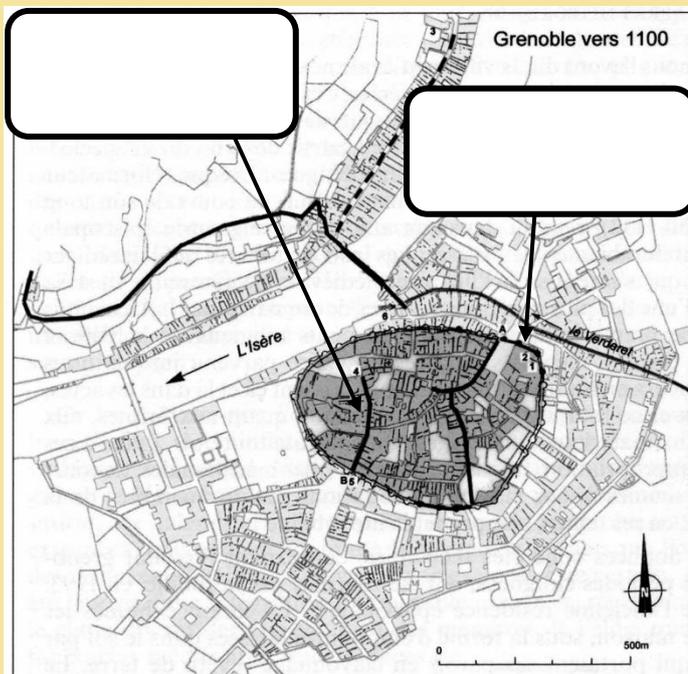
« Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ Amen. L'année de l'Incarnation 1227 des calendes de février pendant le pontificat de Grégoire IX, sachent tous les présents et les futurs que le prévôt et les chanoines, que le comte dauphin avait institués à Champagne [près de Vif], ont voulu se transférer dans la cité de Grenoble, dans l'église Saint-André [...]. Nous, Soffred, évêque de Grenoble, considérant l'affection que nous avons pour le prévôt et la donation envers Dieu du noble dauphin André comte de Viennois et d'Albon à la suite de ses prières [...] nous concédons sous la forme qui suit que les prévôts de Saint-André, quels qu'ils seront à perpétuité jusqu'à leur élection, soient présentés et confirmés par l'évêque de Grenoble en faisant à cet évêque serment d'obéissance et de fidélité porté sur les Evangiles. Chaque prévôt sera tenu de faire ce serment à chaque évêque jusqu'à ce qu'après que l'évêque aura été confirmé et les chapelains qui célébreront le culte dans cette église feront de même à ses successeurs obéissance et fidélité [...] »

QUESTIONS (Document 1) : Qui est l'auteur de ce document ? _____

Soulignez sur ce document tous les indices qui vous montrent que l'on est dans une société chrétienne. Pourquoi, à votre avis, l'église mentionnée dans le document porte-t-elle le nom de « Saint-André » ?

Sur le plan restitué de Grenoble en 1100, à quel monument correspondent les chiffres 1 et 2 sur le plan et quel est le nom de la rue qui va de 4 à 5 ? Notez-les dans les bons cadres.

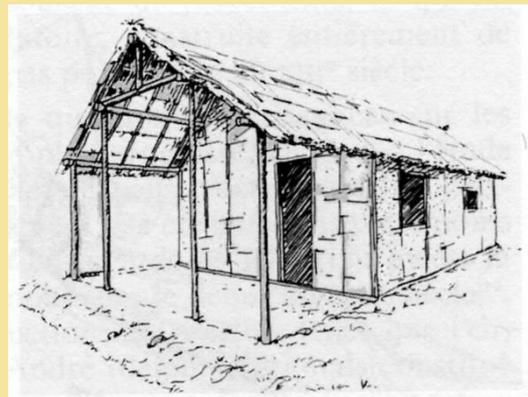
A partir du dessin de reconstitution d'une maison vers 1100, avec quels matériaux semblent être construites la plupart des habitations grenobloises ? _____



Documents complémentaires

Restitution de la maison d'après les fouilles de la cour de l'ancien évêché de Grenoble.

Plan et dessin de P-Y Carron (CPI)



Document 2 : libertés accordées par l'évêque de Grenoble et le dauphin de Viennois (juin 1242).

« Nous, Pierre, par la grâce de Dieu Evêque de l'Eglise de Grenoble, et Guigues, Dauphin de Viennois et comte d'Albon, donnons et concédons aux citoyens et habitants de Grenoble demeurant aussi bien dans la cité que dans les faubourgs ;

Qu'ils puissent avoir pour eux-mêmes quatre recteurs qui dirigeront et gouverneront les citoyens habitants pour sauvegarder tous nos droits et ceux de Guigues Dauphin, pour sauvegarder et conserver les droits et les libertés de la cité [...].

Nous voulons aussi que les recteurs soient élus, chaque année pour un an, par les dits citoyens, ou bien par des élus choisis par les citoyens pour en élire quatre.

Que les citoyens puissent défendre la cité et les faubourgs de jour comme de nuit avec ou sans armes, de la façon que les recteurs ou leur majorité jugeront la meilleure [...].

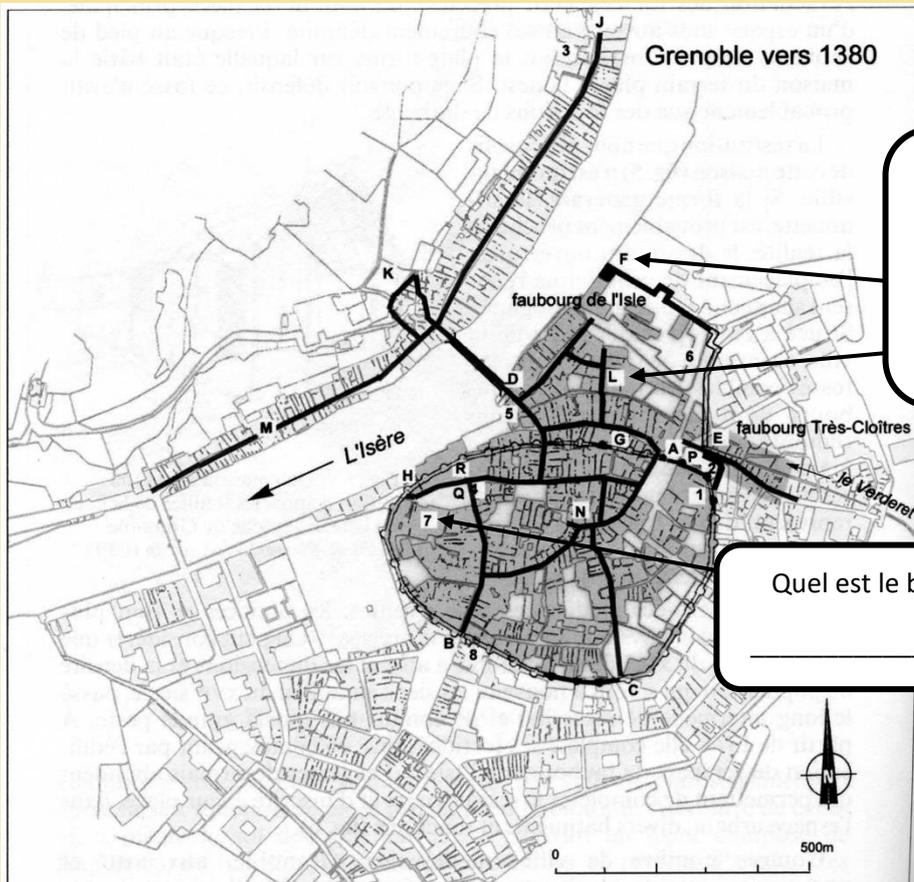
De même, nous leur concédons la possibilité de prélever de l'argent, et de se concerter pour supporter les charges de l'association [...]. »

QUESTIONS (Document 2) : Qui sont les auteurs de ce document ? _____

Soulignez dans le document des indices prouvant que la ville est en pleine croissance

QUESTIONS (Document complémentaire : Plan de P.-Y. Carron, Grenoble vers 1380, CPI) :

Les fouilles archéologiques qui ont permis d'élaborer le plan confirment-elles les informations du texte à propos de l'expansion urbaine ? Justifiez votre réponse



Pouvez-vous nommer les deux tours ?

Tour F : _____

Tour L : _____

Quel est le bâtiment indiqué par le numéro 7 ?

Document 3 : copie d'une ordonnance du gouverneur du Dauphiné, Jacques de Vienne, au châtelain de Vizille (1370), ADI, 8 B 61, f° 106 recto et verso.

« Jacques de Vienne, gouverneur du Dauphiné, seigneur de Longbitou pour [...] prince notre seigneur Charles roi des Français par la grâce de Dieu et dauphin de Viennois à notre cher châtelain de Vizille ou son lieutenant, salut,

Comme nous sommes tenus d'accélérer le culte de la mémoire du fondateur et comme actuellement dans l'église Saint-André de Grenoble fondée par André, Jean, Guigues et Hugues, dauphins de bonne mémoire et que des monuments à leur mémoire ont été ici ordonnés et commencés, sur délibération du conseil delphinal [...] attendu que cela fait longtemps que ces monuments ont été commencés sans être terminés et qu'ils sont dans une état vil au mépris de l'excellence delphinale et attendu que feux ces dauphins de leur vivant on apporté tant de dignités et ont légué tant de terres, de comtés, de provinces et de baronnies et qu'ils ont eu des successeurs de telle dignité, nous ordonnons que ces monuments soient parfaits et complétés ainsi qu'il a été prescrit infra par maître Ulrich de Ratisbonne, allemand, expert dans l'art de sculpter, à 150 florins d'or pour compléter et perfectionner ces monuments en utilisant comme matières pierre, chaux, sable, fer et plomb qu'on lui apportera dans l'église [...]. »

QUESTIONS (Document 3) : Qui est l'auteur de ce document ? _____

De quel monument est-il question ici ? _____

Pourquoi l'auteur ordonne-t-il de faire des travaux ? _____

QUESTIONS (Document complémentaire : « Le vrai portraict de la ville de Grenoble ». Gravure sur bois de Pierre Prévost, vers 1575) :

Placez dans les bons cadres les monuments suivants : cathédrale ; palais delphinal devenu parlement de Dauphiné ; collégiale Saint-André ; tour de Sassenage ; tour de l'Isle.

Le titre du document vous semble-t-il mérité ? Pourquoi ? _____

